

DEPARTEMENT du CALVADOS
Arrondissement de LISIEUX
Canton de PONT L'EVEQUE
Commune de GLANVILLE

**ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026
(annule et remplace l'arrêté du 18 mai 2026)**

Le Maire de GLANVILLE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 mai 2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté municipal en date du 8 octobre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er novembre 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ATTACHE PRINCIPAL

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<u>LEGRAND Véronique</u>	<u>Attaché</u>	<u>01/07/2026</u>

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Glanville, le 10 juin 2026,

Le Maire,
Martine MARTIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le10/6/2026

Signature de l'agent :

q. Legrand

